

TEST ARMÉE DE TERRE

Par **Cobra** Posté le 10/04/2023 à 00h22

Bonjour voilà je fume du cbd régulièrement (1a2 joint par jour) je voulais savoir lors des dépistages à la visite médicale si jamais sa tomber positif si c'était éliminatoire pour l'armée vu que ces du cbd et que ces pas considéré comme une drogue

1 RÉPONSE

Moderateur - 11/04/2023 à 10h08

Bonjour Cobra,

Le CBD est effectivement légal mais il contient souvent un peu de THC qui lui est interdit et qui fait l'objet du dépistage des stupéfiants.

Fumer du CBD tous les jours peut rendre positif un test de dépistage du THC (cannabis).

L'armée ne pourra pas faire la différence entre une consommation de joint ou de CBD sur la foi de ce test. Vous pourrez expliquer que c'est dû à votre consommation de CBD mais il y a des chances qu'ils vous demandent de repasser plus tard. Par contre je ne crois pas que cela soit "éliminatoire" : vous pourrez retenter votre chance après avoir arrêté le CBD.

Cordialement,

le modérateur.
